

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	21
Votants	26
Quorum	14

L'an deux mille vingt cinq

Le : 09 avril 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard DI FRUSCIA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Françoise BUSALLI, Alain MAISSE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Pierre MARCOUX, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON.

POUVOIRS : Pierre MARCOUX à Sébastien OLIVIER, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Cyril RONZE à Cyrille GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2025 04 12

**OBJET** : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DES SERVICES A LA POPULATION – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 32,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 34,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il convient de renforcer les effectifs de la collectivité. Dans ce cadre, il est proposé la création d'un emploi permanent :

Grade	Catégorie	Temps de travail
Adjoint administratif territorial	C	35 h 00

Ce poste, occupé par un agent contractuel depuis plusieurs mois, répondent à des besoins devenus permanents, il assurera les fonctions d'agent d'accueil / état civil / urbanisme / élections / cimetière à compter du 09 avril 2025.

Conformément à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'approuver la modification du tableau des effectifs tel que présenté en annexe à compter du 09 avril 2025 (création d'un poste),
- d'approuver la création d'un emploi permanent:
  - o d'adjoint administratif territorial au service d'accueil / état civil / urbanisme / élections / cimetière,
- de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal de l'année 2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 15 avril 2025  
Gérard DI FRUSCIA, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire



Le Secrétaire de séance,  
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 17 04 2025  
Publié ou Notifié  
le : 17 04 2025

**Tableau des effectifs communaux**  
(CM du 09/04/2025)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20250409-DCM\_2025\_04\_12A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2025

Cat & grade	Fonction/ Affectation	Quotité	Tps partiel	Proposition
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>				
A	Directeur Général des Services	DGS	TC	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
A	Attaché principal	DGS	TC	
A	Attaché territorial	Pôle Jeune	TC	
B	Rédacteur Principal 1e classe	Administratif	TC	
B	Rédacteur	Administratif	TC	
	(vacant)	Administratif	TC	
		Administratif	TC	TP 80 %
C	Adjoint Administratif Principal 2e classe	Administratif	TC	TP 80%
		Administratif	TC	TP 80%
		Administratif	TC	TP 90 %
C	Adjoint Administratif	Administratif	TC	
		Administratif	TC	
				A créer (CM.09/04/2025)

**FILIERE TECHNIQUE**

A	Ingénieur	CTM	TC	
B	Technicien	CTM	TC	
		CTM	TC	
		CTM	TC	
C	Adjoint Technique Principal 1e classe	CTM	TC	
		CTM	TC	
C	Adjoint Technique Principal 2e classe	CTM	TC	
		CTM	TC	
C	Adjoint Technique	Jardin d'enfants	TC	TP 90%
	(vacant)	CTM	TC	
	(vacant)	CTM	TC	
	(vacant)	CTM	TC	
	(vacant)	CTM	TC	
	Ecole maternelle	TC		
	Restauration scolaire	TNC 28h		
	Entretien	TNC 28h		
	Restauration scolaire	TNC 32H30		
	Entretien	TNC 32h		
	Jardin d'enfants	TC		
	Jardin d'enfants	TC		
	Restauration scolaire	TNC 32h30		
	(vacant)	Entretien	TC	
	(vacant)	Ecole maternelle	TC	

**FILIERE MEDICO-SOCIALE**

A	Educateur de jeunes enfants	Jardin d'enfants	TC	
		Jardin d'enfants	TC	
B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Entretien	TC	TP 80%
		Jardin d'enfants	TC	TP 80%
		Jardin d'enfants	TC	TP 80%
		Jardin d'enfants	TC	
C	ATSEM principal 1ère classe	Ecole maternelle	TC	
	(vacant)	Ecole maternelle	TC	
		Ecole maternelle	TNC 32h	

**FILIERE ANIMATION**

C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	Pôle Jeunes	TC	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Pôle Jeunes	TC	
		Accueil périscolaire	TC	
C	Adjoint d'animation	Pôle Jeunes	TC	
		Accueil périscolaire	TC	TP 80%
		Accueil périscolaire	TC	
		Accueil périscolaire	TC	
		Centre de loisirs	TC	

**FILIERE CULTURELLE**

C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	Médiathèque	TC	
---	---	-------------	----	--

**FILIERE POLICE MUNICIPALE**

C	Brigadier Chef Principal	Sécurité	TC	
---	--------------------------	----------	----	--